



Domaine 25 - Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication

Année académique 2019-2020

Théâtre et technique de communication

1er cycle - Bachelier de type long

Projet pédagogique (profil d'enseignement)

L'objectif

L'option théâtre et technique de communication dispense une formation pouvant conduire à l'exercice des principaux métiers du théâtre (mise en scène et métiers du théâtre). Une attention plus particulière est portée aux questions de mise en scène. En s'affrontant à différents aspects de la pratique théâtrale, l'étudiant acquiert une connaissance généraliste du théâtre. Un début de spécialisation peut voir le jour à travers une gestion raisonnée des stages internes ou externes et des travaux spécifiques prévus à la fin du premier cycle et durant le deuxième cycle.

Le point d'appui

La plupart des cours trouvent leur point d'appui dans le texte de théâtre sous ses différentes formes (répertoire classique, moderne et contemporain). Les textes sont abordés à la fois théoriquement (points de vue dramaturgique et historique) et pratiquement (exercices de lecture, de mise en voix, de mise en jeu, de mise en scène). Le texte n'est pas un prétexte, n'est pas un objet accessoire du travail scénique, n'est pas un épiphénomène, n'est pas un élément parmi d'autres. Notre enseignement en fait un point de passage obligé. La disposition chronologique des cours et des exercices pratiques est le fruit de l'expérience accumulée depuis la naissance de l'école. Elle assure notamment la possibilité d'association des étudiants des différents cursus nécessaire à leurs apprentissages respectifs aux moments opportuns pour permettre d'assurer l'acquisition des compétences requises. Elle fait partie du projet pédagogique de l'option.

L'orientation pédagogique de fond

Jouer avant de faire jouer. Jouer pour faire jouer. Appréhender la relation théâtrale par une mise en jeu de soi-même. Ressentir physiquement le terrain commun avec l'acteur. Appuyer la mise en scène du texte sur les exigences concrètes du plateau. Le corps enseignant souhaite que les étudiants fassent aussi souvent que possible l'expérience du jeu. Il en fait un critère significatif - quoique non décisif - pour le recrutement. L'enseignement dans l'option ne vise pourtant pas à former des acteurs. Le jeu n'en est pas la finalité, il est son chemin obligé, que chacun peut parcourir selon sa compétence. L'orientation de l'école est donc très différente de l'orientation des instituts universitaires généralement plus centrés sur l'histoire du théâtre et sur des approches dramaturgiques plus théoriques.

Les disciplines complémentaires

L'approche de la mise en scène par le jeu se complète d'un apprentissage dans différentes disciplines du théâtre présentes dans l'activité théâtrale. La gestion du corps, de la voix, la sensibilisation à la musique, l'exercice du chant, les disciplines du son, la lumière, la scénographie, l'écriture, la régie, les matières juridiques et économiques liées au spectacle font l'objet d'enseignements théoriques et pratiques, ainsi que d'une mise en application dans les productions théâtrales de l'école.

Ce qui est complémentaire peut devenir principal

Une sélection raisonnée d'assistantats, de stages, de travaux pratiques, et un choix judicieux du sujet du mémoire et du directeur de mémoire permettent à l'étudiant qui le souhaite de constituer une discipline complémentaire en objet principal de son parcours. Pour certaines disciplines, les étudiants seront dans un premier temps confrontés à la réalité concrète du plateau. Ils recevront les enseignements théoriques complémentaires à leur expérience pratique dans un second temps.

Référentiel de compétences

1. mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;
2. définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;
3. ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;
4. ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ;
5. définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;
6. évaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;
7. manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la réalisation scénique ;
8. maîtriser les potentialités narratives et émotives de l'écriture scénique (voix, corps, espace, lumière, son...).

Articulation avec Cadre Francophone de Certification

Le grade de bachelier est décerné aux étudiants qui (CFC):	Bachelier type long - théâtre et techniques de communication
A. Ont acquis des connaissances approfondies et des compétences dans un domaine de travail ou d'études qui fait suite à et se fonde sur une formation de niveau d'enseignement secondaire supérieur. Ce domaine se situe à un haut niveau de formation basé, entre autres, sur des publications scientifiques ou des productions artistiques ainsi que sur des savoirs issus de la recherche et de l'expérience ;	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p>
B. Sont capables d'appliquer, de mobiliser, d'articuler et de valoriser ces connaissances et ces compétences dans le cadre d'une activité socio-professionnelle ou de la poursuite d'études et ont prouvé leur aptitude à élaborer et à développer dans leur domaine d'études des raisonnements, des argumentations et des solutions à des problématiques ;	<p>2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la réalisation scénique ;</p>
C. Sont capables de collecter, d'analyser et d'interpréter, de façon pertinente, des données — généralement, dans leur domaine d'études — en vue de formuler des opinions, des jugements critiques ou des propositions artistiques qui intègrent une réflexion sur des questions sociétales, scientifiques, techniques, artistiques ou éthiques ;	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;</p> <p>4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ;</p> <p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;</p> <p>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la réalisation scénique ;</p> <p>8. Maîtriser les potentialités narratives et émotives de l'écriture scénique (voix, corps, espace, lumière, son...)</p>
D. Sont capables de communiquer, de façon claire et structurée, à des publics avertis ou non, des informations, des idées, des problèmes et des solutions, selon les standards de communication spécifiques au contexte ;	<p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;</p> <p>7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la réalisation scénique ;</p> <p>8. Maîtriser les potentialités narratives et émotives de l'écriture scénique (voix, corps, espace, lumière, son...)</p>
E. Ont développé les stratégies d'apprentissage qui sont nécessaires pour poursuivre leur formation avec un fort degré d'autonomie ;	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;</p> <p>6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;</p>

Nomenclature des numéros d'identification des unités d'enseignement

UE . XXX . Bn . n

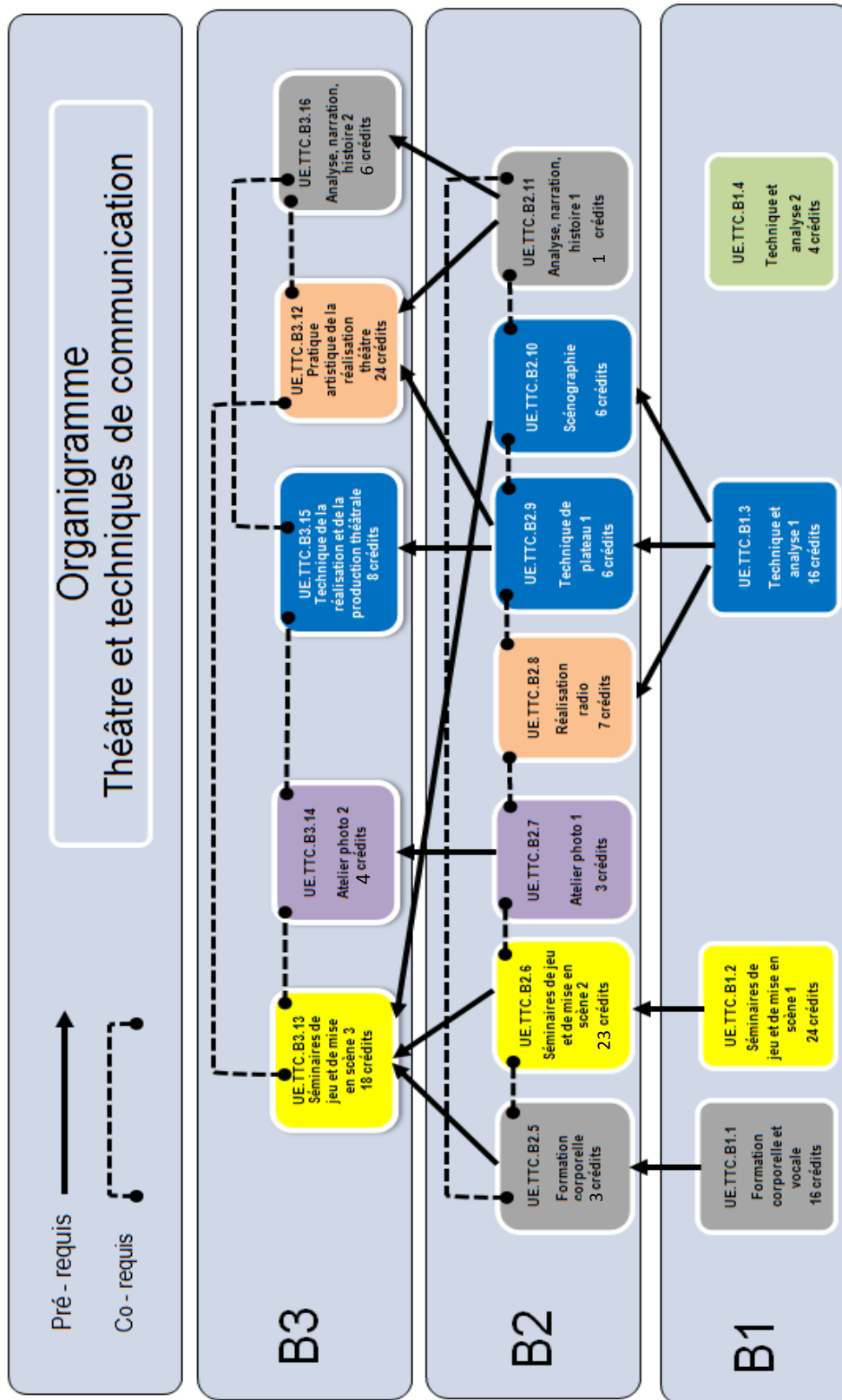
UE est l'abréviation du terme Unité d'Enseignement

XXX est l'abréviation de l'option de l'UE:
 RCRTV = Réalisation cinéma radio/télévision - ID = Interprétation dramatique - TTC = Théâtre et techniques de communication
 I = Image - Son = Son - MSc = Montage/scripte

B est l'abréviation de Bloc et le nombre qui le suit "n" est la position chronologique de l'UE

n est un numéro d'identification interne

Organigramme



Descriptifs des Unités d'Enseignement (UE)

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTC.B1.1				
Titre de l'UE	Formation corporelle et vocale				
Descriptif de l'UE	Approche et pratique de techniques diverses concourant au développement des outils corporels et émotionnels de l'expression physique et vocale de l'acteur.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	16				
Pondération de l'UE	4%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	255				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,4,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Formation corporelle (Travail du corps)	Formation corporelle	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Formation vocale (Travail de la voix)	Formation vocale	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Interprétation (Orthophonie et phonétique)	Orthophonie et phonétique pratique et théorique	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Interprétation (Interprétation et improvisation)	Monologues	2	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :
 EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTC.B1.2				
Titre de l'UE	Séminaires de jeu et de mise en scène 1				
Descriptif de l'UE	Approche des premiers éléments de méthodologie et de pratique du jeu concret, de l'improvisation, de la construction du récit dramatique. Aspects individuels et collectifs du travail théâtral.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	24				
Pondération de l'UE	8%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	380				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,2,6				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Séminaire jeu concret	5	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Atelier action-réaction	4	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Mise en scène	4	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :
 EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTC.B1.3				
Titre de l'UE	Technique et analyse 1				
Descriptif de l'UE	Ensemble de démarches analytiques, artistiques, historiques et techniques destinées à diversifier les angles et méthodes d'approches de la production du récit dramatique.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	16				
Pondération de l'UE	6%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	270				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,3,7,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	0				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B1				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Travail individuel	3	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Scénographie, décors et costumes)	Scénographie (atelier)	2	obligatoire	JA+titulaire
Technique	Évolution des formes artistiques (Cinéma)	Histoire du cinéma (1)	1	obligatoire	EE
Technique	Évolution des formes artistiques (Musique appliquée aux arts du spectacle)	Musique	1	obligatoire	EC
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Eclairage	2	obligatoire	EE
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Régie générale	1	obligatoire	0
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Initiation au son théâtral	1	obligatoire	EC
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres dramatiques)	Pratiques scéniques et littératures dramatiques (2)	2	obligatoire	EO
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres dramatiques)	Pratiques scéniques et littératures dramatiques (1)	1	obligatoire	EC
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTC.B1.4
Titre de l'UE	Technique et analyse 2
Descriptif de l'UE	Approche historique et empirique des techniques de réalisation et de la production du théâtre: espace, espace sonore, lumière, costumes, vocabulaire d'hier et d'aujourd'hui.
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire
Crédits de l'UE	4
Pondération de l'UE	2%
Volume horaire de l'UE (en heures)	60
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,7,8
Niveau de certification de l'UE	6
Prérequis de l'UE	0
Corequis de l'UE	0
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français
Position Chronologique de l'UE	B1
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants

Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE

Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Histoire du lieu du spectacle	1	obligatoire	EE
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Fiches techniques	1	obligatoire	TE
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Terminologie de la scène à l'italienne	1	obligatoire	EE

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTC.B2.5
Titre de l'UE	Formation corporelle
Descriptif de l'UE	Approfondissement des approches techniques diverses concourant au développement des outils corporels et émotionnels de l'expression physique et vocale de l'acteur.
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire
Crédits de l'UE	3
Pondération de l'UE	1%
Volume horaire de l'UE (en heures)	30
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,4,8
Niveau de certification de l'UE	6
Prérequis de l'UE	UE.TTC.B1.1
Corequis de l'UE	UE.TTC.B2.6,11
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français
Position Chronologique de l'UE	B2
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants

Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE

Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation et mise en scène (Formation corporelle et gestuelle)	Formation corporelle	1	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :

EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTC.B2.6				
Titre de l'UE	Séminaires de jeu et de mise en scène 2				
Descriptif de l'UE	Eléments de méthodologie du jeu concret, du dialogue avec l'acteur, de l'improvisation, de la construction du récit dramatique. Développement des aspects collectifs et individuels du travail théâtral.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	23				
Pondération de l'UE	12%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	270				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,2,4,5,6				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.TTC.B1.2				
Corequis de l'UE	UE.TTC.B2.5,7				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Texte/texte	1	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Atelier Revue	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Interprétation et mise en scène (1)	2	obligatoire	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Écriture)	Ecriture(s) - mise en jeu	1	obligatoire	JA+titulaire
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTC.B2.7				
Titre de l'UE	Atelier photo 1				
Descriptif de l'UE	Au travers d'un processus photographique, apprentissage de la construction de l'image et de sa lecture .				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	3				
Pondération de l'UE	2%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	30				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,2,4				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	UE.TTC.B2.6,8				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Photographie)	Photo	1	obligatoire	JA+titulaire
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTC.B2.8				
Titre de l'UE	Réalisation radio				
Descriptif de l'UE	Approche du son et de ses potentialités narratives au travers de la réalisation d'un récit sonore.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	7				
Pondération de l'UE	3%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	120				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,2,4				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.TTC.B1.3				
Corequis de l'UE	UE.TTC.B2.7,9				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Réalisation et production de la radio (Réalisation)	Réalisation radio	1	obligatoire	JA+titulaire

Légende des types d'évaluation :
 EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTC.B2.9				
Titre de l'UE	Technique de plateau 1				
Descriptif de l'UE	Approche empirique et analytique des techniques de plateau et de leurs apports spécifiques dans la construction du récit dramatique.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	6				
Pondération de l'UE	3%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	60				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,7,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.TTC.B1.3				
Corequis de l'UE	UE.TTC.B2.8,10				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation et mise en scène (Régie)	Eclairage	2	obligatoire	JA+titulaire
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	régie générale	1	obligatoire	TP

Légende des types d'évaluation :
 EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTC.B2.10				
Titre de l'UE	Scénographie				
Descriptif de l'UE	Approche empirique et analytique de la scénographie et de ses apports spécifiques dans la construction du récit dramatique.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	6				
Pondération de l'UE	3%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	75				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,7,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.TTC.B1.3				
Corequis de l'UE	UE.TTC.B2.9,11				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation et mise en scène (Scénographie, décors et costumes)	Scénographie atelier	3	obligatoire	JA+titulaire
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	fiches techniques	2	obligatoire	TE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTC.B2.11				
Titre de l'UE	Analyse, narration, histoire 1				
Descriptif de l'UE	Poursuite de l'ensemble de démarches analytiques, artistiques, historiques et techniques destinées à diversifier les angles et méthodes d'approches de la production du récit dramatique.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	12				
Pondération de l'UE	6%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	180				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,3,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	0				
Corequis de l'UE	UE.TTC.B2.10,5				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B2				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres dramatiques)	Pratiques scéniques et littératures dramatiques contemporaines (1)	1	obligatoire	EC
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres dramatiques)	Pratiques scéniques et littératures dramatiques contemporaines (2)	1	obligatoire	EC
Technique	Évolution des formes artistiques (Littératures dramatiques)	Pratiques scéniques et littératures dramatiques contemporaines (3)	1	obligatoire	EC
Technique	Évolution des formes artistiques (Littératures dramatiques)	Pratiques scéniques et littératures dramatiques contemporaines (4)	1	obligatoire	EC
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Méthodologie de la mise en scène	1	obligatoire	0
Technique	Évolution des formes artistiques (Arts plastiques)	Arts plastiques	1	obligatoire	TE
Technique	Évolution des formes artistiques (Cinéma)	Histoire du cinéma	1	obligatoire	EO
Technique	Écriture (Écriture dramatique)	Texte et dramaturgie	2	obligatoire	TE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE		UE.TTC.B3.12			
Titre de l'UE		Pratique artistique de la réalisation théâtre			
Descriptif de l'UE		Expérimentation personnelle, encadrée par des professeurs spécialisés, de sa capacité à mettre au service du projet d'autrui ses qualités artistiques propres.			
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)		Obligatoire			
Crédits de l'UE		24			
Pondération de l'UE		14%			
Volume horaire de l'UE (en heures)		360			
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)		1,2,3,4,5,6,7,8			
Niveau de certification de l'UE		6			
Prérequis de l'UE		UE.TTC.B2.9,11			
Corequis de l'UE		UE.TTC.B3.13,16			
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE		Français			
Position Chronologique de l'UE		B3			
Quadrimestres de programmation de l'UE		1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)			
Evaluation de l'UE		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
Service responsable de l'organisation de l'UE		Bureau d'Etude et de Programmation			
Service responsable de l'évaluation de l'UE		Secrétariat des étudiants			
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération*	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation et mise en scène (Scénographie, décors et costumes)	Eclairage sur productions	2..8	à choix	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Scénographie, décors et costumes)	Son sur productions	2..8	à choix	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Scénographie, décors et costumes)	Costumes sur productions	2..8	à choix	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Scénographie, décors et costumes)	scénographie sur productions	2..8	à choix	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Production)	Promotions sur productions	2..8	à choix	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Assistanat sur productions	6	à choix	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Assistanat dramaturgie sur productions	2..8	à choix	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Jeu sur productions	2..8	à choix	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Ecriture personnelle	4	à choix	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Assistance sur productions	2..8	à choix	JA+titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Lecture	3	à choix	JA+titulaire
* Choix pour au minimum un total de 12 de coefficient de pondération					
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTC.B3.13				
Titre de l'UE	Séminaires de jeu et de mise en scène 3				
Descriptif de l'UE	Eléments de méthodologie et de pratique du jeu concret, du dialogue avec l'acteur, de l'improvisation, de la construction du récit dramatique et des aspects collectifs et individuels du travail théâtral. Première expérimentation personnelle, encadrée par des professeurs spécialisés de la conception et de la direction d'un projet.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	18				
Pondération de l'UE	22%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	120				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,2,4,6,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.TTC.B2.5,6,10				
Corequis de l'UE	UE.TTC.B3.12,14				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B3				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Réalisation sur cartes blanches	3	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Stratégies et tactiques dans une perspective macroscopique de la mise en scène théâtrale	3	obligatoire	JA + titulaire
Artistique	Interprétation et mise en scène (Interprétation et mise en scène)	Ecriture plateau	1	obligatoire	JA + titulaire
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTC.B3.14				
Titre de l'UE	Atelier photo 2				
Descriptif de l'UE	Au travers d'un processus photographique, apprentissage de la construction de l'image et de sa lecture. Approche du rôle de la couleur.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	4				
Pondération de l'UE	2%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	30				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,2,4				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.TTC.B2.7				
Corequis de l'UE	UE.TTC.B3.13,15				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B3				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Artistique	Prise de vues et traitement de l'image (Photographie)	Photo	1	obligatoire	JA + titulaire
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTC.B3.15				
Titre de l'UE	Technique de la réalisation et de la production théâtrale				
Descriptif de l'UE	Expérimentation personnelle, encadrée par des professeurs spécialisés, de la capacité à mettre au service du projet d'autrui ses qualités techniques propres.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	8				
Pondération de l'UE	7%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	135				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,7,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.TTC.B2.9				
Corequis de l'UE	UE.TTC.B3.14,16				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B3				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération*	Type de l'AA	Type d'évaluation
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Régie générale / éclairage	1	obligatoire	0
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Méthodologie et pratique de l'assistantat	1	obligatoire	Titulaire
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Cours à choix/sur productions	4	obligatoire	TP
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Eclairage sur productions	1..4	à choix	TP
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Son sur productions	1..4	à choix	TP
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Costumes sur productions	1..4	à choix	TP
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Régie générale sur productions	1..4	à choix	TP
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Scénographie sur productions	1..4	à choix	TP
Technique	Techniques de réalisation et de production théâtrale ()	Promotions sur productions	1..4	à choix	TP
* Choix pour au minimum un total de 4 de coefficient de pondération pour les cours à choix					
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

Numéro d'identification de l'UE	UE.TTC.B3.16				
Titre de l'UE	Analyse, narration, histoire 2				
Descriptif de l'UE	Poursuite de l'ensemble de démarches analytiques, artistiques, historiques et techniques destinées à diversifier les angles et méthodes d'approches de la production du récit dramatique.				
Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)	Obligatoire				
Crédits de l'UE	6				
Pondération de l'UE	5%				
Volume horaire de l'UE (en heures)	90				
Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)	1,3,8				
Niveau de certification de l'UE	6				
Prérequis de l'UE	UE.TTC.B2.11				
Corequis de l'UE	UE.TTC.B3.15,12				
Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE	Français				
Position Chronologique de l'UE	B3				
Quadrimestres de programmation de l'UE	1, 2 (dérogation prévue par l'art.79 §1 du décret)				
Evaluation de l'UE	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
Service responsable de l'organisation de l'UE	Bureau d'Etude et de Programmation				
Service responsable de l'évaluation de l'UE	Secrétariat des étudiants				
Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE					
Catégorie	intitulé générique / spécialité	intitulé INSAS	Coeffi. de pondération	Type de l'AA	Type d'évaluation
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Philosophie)	Philosophie	0,5	obligatoire	TE
Technique	Évolution des formes artistiques (Littératures dramatiques)	Pratiques scéniques et littératures dramatiques contemporaines (5)	2	obligatoire	TE/EC
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					